

**Journée d'études Populations japonaises
65 rue des Grands Moulins, 75013 Paris
13h30-18h, salle 3.03**

13h30

**Les études en anthropologie raciale en Corée colonisée :
La défense des « origines communes nippo-coréennes » contre l'autochtonisme et le
courant eugéniste (1916-1940)**

Arnaud Nanta (chercheur, CNRS-IAO)

a Corée colonisée (1905-1945) vit se déployer sous l'égide du Japon des savoirs visant à la compréhension de la société de « la péninsule », dans un objectif à la fois académique mais aussi de légitimation du pouvoir japonais. Au sein de ce dispositif, la question de la saisie, de la compréhension et du classement des corps – qui avait d'abord constitué une obsession nationale au Japon comme en Europe – s'imposa comme l'une des grandes préoccupations des savants coloniaux. Ainsi les trois chaires d'anatomie de l'Université impériale de Keijō (Seoul), fondée en 1924, incluaient-elles deux chaires d'anthropologie physique, une configuration inédite au sein des universités d'État japonaises. Ses responsables s'efforcèrent de démontrer la validité de la théorie des « origines communes entre Japonais et Coréens » au moyen de la biologie, théorie qui avait servi depuis 1910 à légitimer l'annexion par une « proximité de race » entre conquérants et conquis. Cependant, l'entre-deux-guerres allait voir la montée d'un discours ethniciste porté par le nouveau courant eugéniste. Et celui-ci de s'opposer à tout rapprochement entre le « peuple japonais » saisi comme pur et les populations colonisées. a second moitié des années 1930 et la période de guerre virent un affrontement entre deux visions opposées du Japon, entre empire ou peuple réethnalisé.

14h10

**Quel eugénisme pour quel idéal ?
La redéfinition de l'eugénisme japonais dans l'immédiat après-guerre**

Isabelle Konuma (MCF, INALCO-CEJ)

a pensée et la « science » eugéniques se développèrent au début du XX^e siècle et se transformèrent progressivement en un régime eugéniste dans les années 1930 jusqu'à continuer à influencer sur le projet parental dans le Japon d'aujourd'hui. Pourtant, la conscience d'être gouverné par une pensée eugéniste semble absente : l'eugénisme ne concernerait que la reproduction des personnes handicapées ou n'existerait qu'en présence d'un fœtus malformé ; sinon, il ne s'agirait que d'une idéologie périmée ayant existé à l'étranger, en Allemagne par exemple. Sur ces compréhensions insuffisantes ou erronées se fondent les mesures natalistes d'aujourd'hui. Pour analyser la nature eugéniste de la société d'après-guerre, nous nous référerons ici aux deux lois eugéniques qui ont marqué la reproduction au Japon tout au long du XX^e siècle. Il s'agit de la loi nationale eugénique (Kokumin yûsei-hô) de 1940, élaborée durant la période militariste et nataliste, et de la loi relative à la protection eugénique (Yûsei hogohô) de 1948, promulguée sous les contraintes de l'après-guerre, fortement marqué par un besoin de remédier à la surpopulation. Si le même terme « eugénique » (*yûsei*) est employé

dans ces deux lois, il est avant tout impératif de le différencier selon le contexte et le modèle social qui en ressort.

14h50

Developing Population Quality in Post-war Japan

Homei Aya (Lecture, University of Manchester)

This presentation examines the policy proposal in post-war Japan that aimed to improve population quality. While demonstrating that there were elements of continuity between the pre- and post-war policy discussions of population quality due to the centrality of the notion of eugenics, the presentation also argues the post-war policy proposal was simultaneously different from the pre-war counterpart, in part because the post-war notion of 'development' participated in the historical context and the population debates which eventually shaped the policy proposal. Consequently, during the post-war period, the notion of population quality in state policies came to encompass much broader fields than previously. With this case study that urges us to look beyond the history of eugenics and domestic policy, the presentation also aims to offer a more expansive framework to appreciate a history of population policies in modern Japan.

Pause (15h30-16h)

16h

Aoi shibai no kai :

Un mouvement de personnes handicapées face à l'eugénisme

Anne-Lise Mithout (MCF, université Paris Diderot)

Au début des années 1970 émerge pour la première fois au Japon un mouvement de personnes handicapées militant pour leur reconnaissance sociale et le respect de leurs droits humains. Ce mouvement, porté par l'association Aoi shiba no kai, naît de la critique de la relative tolérance pour les infanticides d'enfants handicapés et se fédère autour de la dénonciation de « l'eugénisme », un concept aux contours parfois flous, utilisé pour décrire un ensemble de situations très large. L'intervention portera sur les écrits de Yokozuka Kôichi, l'un des principaux leaders d'Aoi shiba no kai. Il vise à analyser comment, et avec quelles conséquences, Yokozuka Kôichi fait de la lutte contre « l'eugénisme » un instrument d'émancipation et d'affirmation de soi des personnes handicapées. On met ainsi en lumière le passage de la revendication d'un droit à l'existence des personnes handicapées à celle d'un droit à la reconnaissance du handicap en tant qu'identité particulière.

16h40

**Féminisme et eugénisme :
Les difficultés d'un débat sur le libre choix de la femme**

Christine Lévy (MCF, université Bordeaux Montaigne)

Au moment où le féminisme des années 1970 s'est popularisé et diffusé dans l'opinion publique internationale autour des thèmes de la maîtrise de la contraception et de la grossesse, au Japon, le combat des féministes contre le projet de restriction des clauses économiques de la loi eugéniste de 1948 les mène à entamer une réflexion sur les droits des handicapés et la question de l'eugénisme. Le débat entre les « prochoix » et les « provie » dans ce pays prend une tournure très différente des pays occidentaux et il semble désormais que le combat contre l'eugénisme l'emporte sur l'argumentaire féministe de l'autodétermination des femmes. On évoquera dans ses grandes lignes les discussions entre féministes et les prises de position sur la question de la maîtrise du processus de reproduction à travers les trois grandes périodes que sont celles de 1868 à 1948 (répressive), de 1948 à 1996 (eugéniste et libérale) et celle qui s'est ouverte depuis 1996 (post-eugéniste) avec la loi de protection du corps maternel pour discerner les enjeux actuels.

17h20

Les mesures d'isolement des lépreux au Japon (en japonais)

Ishizaki Manabu (professeur, université Ryûkoku)

Le 11 mai 2001, le tribunal de district de Kumamoto rendit un jugement condamnant l'État japonais à verser des dédommagements aux anciens patients de la lèpre victimes d'une politique d'isolement. Pour contrôler la reproduction des personnes incarnées, la loi relative à la prévention de la lèpre ainsi que la loi relative à la protection eugénique furent appliquées de façon abusive. L'existence d'un dommage fut reconnue du fait de l'inaction du pouvoir législatif malgré l'avancée médicale dans les années 1960. Or, si des dédommagements ont pu être reconnus de façon collective, rien n'a été fait pour mesurer les dommages personnels, à savoir la pratique d'opérations de stérilisation et d'avortement forcées.